

CAPELLE LES HESDIN

➤ L'Histoire:

CAPELLE LES HESDIN est le nom officiel de la Commune depuis le décret du 08/12/1936. Auparavant (décret du 27/03/1922), la localité avait été autorisée à prendre le nom de CAPELLE EN ARTOIS.

L'étymologie du nom est acquise de "capèle" (chapelle).

Capelle est le forme picarde, germanisée et méridionale du français chapelle.

Selon Malbrancq, historien du XVIIème siècle, les premières maisons de ce village se sont groupées autour d'une chapelle que le père de SAINTE-AUSTREBERTHE bâtit en l'honneur de la Mère de Dieu.

Ricourt (1897) pense que ce fut une chapelle quelconque ayant remplacé un sacellum rustique, autour de laquelle se sont groupées des habitations.

Au nombre des cures données à l'Abbaye de Saint-Silvin d'AUCHY par le Comte Enguerran d'HESDIN, en 1216, figure CAPELLE avec son cimetière et les localités qui en dépendent.

En juillet 1255, Guillaume III (16^{ème} Abbé d'AUCHY), obtint les patronages des cures de BOUBERS, CAPELLE, CONCHY, FLERS, FONTAINE , LE QUESNOY, QUEUX, VACQUERIE et des chapelles de RAPOY et d'ERQUIERES.

Le 28 mai 1413, Jean Grenier (27^{ème} Abbé d'AUCHY) prêtait un nouveau serment, dans l'Eglise Notre-Dame de CAPELLE, au Diocèse d'AMIENS; il jurait obéissance à l'Evêque de THEROUANNE, entre les mains de Jean, coadjuteur de ce Prélat.

La Seigneurie de CAPELLE, confondue dans celle du Maisnil, a longtemps appartenu à la famille de ce nom.

En 1370, Colard de Maisnil en détacha une partie au profit de Noël le Sot; en 1465, un des descendants la vendit à Hues Paillet. Elle fut, depuis, à Philippe de Labroye, lieutenant du Bailli d'HESDIN et à Jehan de Bournonville, acquéreur en 1494.

Enfin, elle passa aux Seigneurs de REGNAUVILLE, de la maison du Bois de Fienne, qui la possédaient encore au XVIIIème siècle.

Un fait divers du XVIIIème Siècle

En 1758, les habitants de CAPELLE maraudaient dans les bois de Lambus à tel point que l'Abbé de Dommartin dut porter plainte à ARRAS.

La maréchaussée arrêta cinq hommes et cinq femmes qui furent condamnées à deux ou cinq années de bannissement. Les juges placèrent le bois sous la sauvegarde des habitants de CAPELLE, de BREVILLERS et de GUISY, les déclarant solidairement responsables des dégâts que l'on y commettrait à l'avenir; cette mesure produisit un effet salutaire et les bois furent à peu près respectés.

➤ **L'Eglise:**

L'ancienne église de CAPELLE datait du XVème siècle, excepté la partie supérieure de la nef qui avait été reconstruite en 1739. Cette date était sans doute inscrite sur la voûte en bois refaite en 1863. Le chœur était vaste, haut et large, d'un style flamboyant; Elle fut détruite au cours des bombardements de juin 1944. La première pierre de la nouvelle Eglise fut posée le 3 Juillet 1955 et sa bénédiction eut lieu le 2 juin 1957.

➤ **La Cloche de l'ancienne église:**

L'inscription de cette cloche rappelle le nom de messire Gilles de Fiennes, seigneur de Regnauville, Hestroye (hameau de Maintenay), Capelle et autres lieux. Le nom de l'abbé Dusautois, ancien curé de Capelle (1876) est gravé sur la nouvelle cloche qui a été refondue: diamètre 1,12 m; poids: 1600 livres environ. Voici l'inscription de cette cloche:

" Je m'appelle Marie-Thérèse Caroline Sophie; j'ai pour parrain M. Charles de Wailly de Camois, président de la fabrique, et pour marraine Mme Veuve Xavier Ochin, née Sophie Saligot; M. Dusautois étant curé de la paroisse et M. Constant Ochin, Maire . Capelle 1877".
Effigies du Christ en croix, de la Vierge-Mère, du Christ bénissant à mi-corps . Marque du fondeur P. Drouot, fondeur faubourg Notre-Dame, Douai (Nord). Médaille de vermeil.

➤ **CAPELLE, chef lieu de canton:**

Capelle était le chef-lieu de l'un des 12 cantons du District de Montreuil sous l'Empire de la Constitution de l'An III. Ce canton comprenait toutes les communes de l'actuel canton d'Hesdin sauf Cavron, Contes, La Loge et Wambercourt.

➤ **L'Ecole en 1792:**

Bernard REGNAUT a été élu Maître d'Ecole pour Capelle et les environs. Il sera payé comme il est d'usage, en pain à recueillir chaque semaine dans chaque habitation ou faute de pain à la rétribution de 12 deniers par semaines et par ménages. Il faut cependant noter que les écoliers n'allaient à l'école que 3 ou 4 mois dans l'année.

Le bâtiment où se tient l'école consiste en une seule pièce avec son grenier; il se trouve en assez mauvais état, surtout pour le toit qui est en paille et non susceptible d'agrandissement étant construit sur une partie du cimetière. Le mobilier existant dans ce bâtiment consistait uniquement en bancs fournis par les paroissiens